

## **CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 AVRIL 2017 à VINGT HEURES TRENTE**

Nom	Fonction	Présent	Absent (e)	Donne Pouvoir à
François CHEVALLIER-MAMES	Maire	X		
Elie STÉVANCE	Maire-adjoint	X		
André ALARD	Maire-adjoint	X		
Jocelyne VANESON	Maire-adjoint	X		
Michel BORREL	Conseiller	X		
Valérie ESQUER	Conseiller	X		
François TOUCHARD	Conseiller	X		
Magali PHILIPPE	Conseiller	X		
Thierry PERRON	Conseiller		X	Annick LEPAGE
Carol BAVAY	Conseiller		X	Michel BORREL
Didier CHARRIAL	Conseiller		X	Jocelyne VANESON
Alessandra MORAL	Conseiller	X		
Gilles AUBIN	Conseiller	X		
Annick LEPAGE	Conseiller	X		
<b>SOIT</b>	<b>14</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	

**Le Procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'Unanimité des présents.**

**Secrétaire de séance :** M. Michel BORREL

### **VOTE DES TAUX 2017**

Monsieur CHEVALLIER MAMES propose au conseil municipal le maintien des taux d'imposition communaux de 2016,

Après débat et discussion, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité :

- De maintenir les taux fixés par le conseil municipal en 2016 tout en intégrant les conséquences du passage en FPU
- D'appliquer, pour 2017, les taux suivants :

Taxe d'habitation..... : 13.69 %  
Taxe foncière..... : 22.32 %  
Taxe foncière non bâti ..... : 68.35 %

### **VOTE DU BUDGET 2017- M14**

Monsieur CHEVALLIER MAMES présente les éléments budgétaires pour 2017.

Le budget primitif 2017 de la comptabilité M14 de la commune est présenté par chapitre pour des montants de :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**  
Dépenses – Recettes : **553 942.89 €**

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**  
Dépenses – Recettes : **432 016.21 €**

**Le conseil municipal vote ce budget, à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Sur proposition de la commission des finances, **le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité** d'accorder les subventions aux associations ci-dessous mentionnées :

Chapitre 65 - Ligne 65738 du budget :

Association des Amis de l'Eglise	855 €
Ass. Tennis de Table de Courtomer	200 €
Ass. Courtomer en vadrouille	200 €
Ass. Bonjour la forme	200 €
Ass. Pourquoi Pas	200 €
Ass. Chamboultout Courtomer	200 €
Ass. Courtobiblio	200 €
Ass. Des cadets Pompiers de Mormant	200 €
Ass. Amicale Sapeurs Pompiers Rozay	200 €
Croix Rouge Française	200 €
Epicerie solidaire LE GRENIER 77	200 €

Soit un montant total de: 2 855 €

Ces subventions seront inscrites au budget primitif 2017 de la comptabilité M14. Il est précisé que le versement de la subvention communale ne se fera qu'après le dépôt en mairie du livre comptable et du dernier rapport de l'assemblée générale de l'association concernée.

### **ORGANISATON DU BUREAU DE VOTE (LES 23 ET 7 MAI)**

Le bureau de vote pour les deux tours est établi.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Discussion sur l'organisation des fêtes de la pentecôte et de la Saint Jean
- Présentation de l'association ENTRAIDE DEPLACEMENT

L'Ordre du jour étant épuisé, ont signé au registre les membres présents.